



Sprint du Hainaut 18 septembre 2016



Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 30/07/2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.

Nom et signature : Loquet Stéphane.

** Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables « CSAP » et « ASAF »*

Club : Hainaut Motor Club

N° D'ENTREPRISE : 820.136.087

EPREUVE : Sprint du Hainaut

DATE : 18 septembre 2016

Adresse des Vérifications Administratives :
Ecole Fondamentale de Ragnies, Place communale, 6532 Ragnies

REGLEMENT PARTICULIER

NOUVEAU :

Division « Hristo-Démo » :

Il s'agit d'une démonstration à allure libre **non chronométrée** pour véhicules mis en production ou homologués par la FIA avant le **31 décembre 1990** à minuit

Les candidats désireux de participer sont priés de consulter, préalablement à leur inscription, le point 4.6, du R.P. Courses de Côte / Sprint. Ils y trouveront tous les renseignements relatifs à la Division Histo-Démo.

I TIMING

- 10 aout 2016: Publication du Règlement Particulier
- 11 aout 2016: **Date de début des engagements et des paiements**
- 15 septembre 2016: **Clôture des inscriptions à droits simples (Art. 5)**
- 15 septembre à 20h: Attribution des numéros
- 15 septembre à 20h30: Affichage de la liste des engagés.
- 17 septembre de 17h à 19h: Vérifications administratives facultatives.
- 17 septembre de 17h à 19h: Vérifications techniques facultatives.
- 18 septembre à 7h: Ouverture des Vérifications Administratives.
- 18 septembre à 7h15: Ouverture du Contrôle des Licences
- 18 septembre à 7h30: Ouverture des Vérifications Techniques
- 18 septembre à 8h30: Séances d'essais obligatoires
- 18 septembre à 10h00: Clôture des inscriptions à droits majorés
- 18 septembre à 10h30: Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des Licences
- 18 septembre à 11h00: Fermeture des Vérifications Techniques
- 18 septembre à 12h00: Fin des séances d'essais
- 18 septembre à 12h30: Affichage de la liste des voitures qualifiées
- 18 septembre à 13h00: Début des montées officielles
- 30 min après l'arrivée de la dernière voiture: Affichage des résultats officieux
- 30 min après l'affichage des résultats officieux: Officialisation des résultats
- 18 septembre vers 20h: Proclamation des résultats

II COMITE D'ORGANISATION

ASBL: Hainaut Motor Club

- Président : Vanesse Didier
- Vice Président : Deleersnijder Laurent
- Secrétaire : Derieck Jeremie
- Trésorier : Derieck Jeremie

III GESTION DE LA COURSE

- | | | |
|---|-----------------------|-----------------|
| - Directeur de course : | Vanesse Didier | Lic. ASAF : 356 |
| - Directeur(s) de course adjoint(s) : | Loquet Stéphane | Lic. ASAF : 362 |
| - Secrétaire du meeting : | Derieck Jeremie | Lic. ASAF : 357 |
| - Directeur de la sécurité : | Deleersnijder Laurent | Lic. ASAF : 360 |
| - Directeur(s) de la sécurité adjoint : | Roger Jean-Yves | Lic. ASAF : 370 |
| - Directeur(s) de la sécurité adjoint : | Steenhoudt Guy | Lic. ASAF : 359 |
| | | |
| - Chargé des Relations avec les concurrents : | Keppens Eric | Lic. ASAF : 317 |
| - Responsable du Parc des coureurs : | Papart Régis | |
| - Bureau des calculs : | CSAP Hainaut | |
| - Secours médicaux et médecins ; CRS team | | |
| - Ambulances : Paramedical services | | Nombre : 2 |

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF
- Président de Collège ; Roquet Michel Lic. ASAF : 951

- | | | |
|---|-------------------------------------|------------------------|
| | Membre : Brecht Patrice | Lic. ASAF : 266 |
| - Commissaires techniques ASAF | Président de Collège ; Daels Didier | Lic. ASAF : 944 |
| | Membre : Demolder Dominique | Lic. ASAF : 968 |
| | Membre stagiaire : Bernard Alain | Lic. ASAF : 237 |
| | Secrétaire ; Deneufbourg Patrick | Lic ASAF ; 226 |
| - Observateur ASAF : <i>Jauquet Steve</i> | | Lic. ASAF : 301 |
| - Inspecteur- Sécurité ASAF : Limbourg eddy | | Lic. ASAF : 311 |

V PERMANENCES

- Jusqu'au 16 septembre à 08 heures

Vanesse Didier, rue Haute 19 à 7040 Quévy-le-Petit Tél: 0471/640160

- A partir du 18 septembre à 08 heures Place communale de Ragnies à 6532 Ragnie
Derieck Tél: 0479/302870
Deleersnijder Laurent, Tél: 0497/887667

- Après l'épreuve : Vanesse Didier, rue Haute 19 à 7040 Quévy-le-Petit Tél: 0471/640160

- Internet : www.hainautmotorclub.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition

Le 18 septembre 2016, l'épreuve dénommée Sprint du Hainaut, comptant pour les championnats des provinces du Hainaut et du Brabant et pour le championnat de la fédération Wallonie-Bruxelles sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Seuls les véhicules fermés y marqueront des points

Elle a reçu le soutien de la ville de Thuin et de l'association de parents de l'école fondamentale de Ragnies.

Cette épreuve est organisée conformément au « Règlement Particulier Course de Côte/Sprint » (Chap. VII B des Prescriptions Sportives de l'ASAF), dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Parcours

- 2.1. Rue lieutenant Général Conreur, rue du Calvaire à Ragnies.
- 2.2. Longueur de la côte : **2900** mètres.
- 2.3. Largeur moyenne de la route : 5 mètres.
- 2.4. Départ : Rue lieutenant Général Conreur à Ragnies.
- 2.5. Arrivée : rue du Calvaire à Ragnies.
- 2.6. Homologation : le 12 Juillet 2016
- 2.7. Parcours avec boucle. OUI

Article 3 : Sécurité

3.1. Nombre de postes de commissaires de route : 6 plus les techniques

3.2. Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient.

Article 4 : Véhicules

4.1. Voitures admises :

Division 1 :	Classe 1	: de 0 à 1400cc
	Classe 2	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 3	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 4	: + de 2000cc

Division 2 :	Classe 5	: de 0 à 1400cc
	Classe 6	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 7	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 8	: + de 2000cc

Division 3 :	Classe 9	: de 0 à 1150cc
	Classe 10	: au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc

	Classe 11	: au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
	Classe 12	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 13	: + de 2000cc
Division 4 :	Classe 14	: Kart-Cross jusqu'à 650cc
	Classe 15	: de 0 à 1600cc
	Classe 16	: au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
	Classe 17	: + de 2000cc

Division « Histo-Démo » : voir les conditions d'admission des véhicules à l'Art. 1.3. du R.P. Montées Historiques/Sp.H, CH. VII – C ; voir également le point 4.6. du Règlement général des Courses de Côte et Sprints).

Participation uniquement autorisée aux véhicules fermés

4.2. Echappement :

- L'échappement libre est autorisé (sauf pour la Division 1)

Article 5 : Engagement

5.1. Le **bulletin d'engagement**, lisiblement complété, DEVRA parvenir au plus tôt le 11 aout 2016

Et, au plus tard, le 15 septembre avant 20 h. à **Derieck Jérémie, 51 rue Plagne, 6500 Solre-Saint-Géry. N.B.** : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du droit d'engagement pourra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant : N° : IBAN BE09 06888941 5457 BIC GKCCBEBB Intitulé : Hainaut Motor Club avant le 15 septembre.

(Attention aux délais bancaires)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 18 septembre, à 10 h.

5.2. Les frais d'inscription, assurance comprise, s'élèvent à **106 € pour les Divisions 1 à 4**

Ceux de la Division « **Histo-Démo** », s'élèvent à **70 euros** .

5.3. Les numéros de départ seront attribués le 15 septembre , à 20 h.

La liste des engagés sera affichée le 15 septembre à 20 h30

Contactez Derieck Jeremie, tél. 0479 302870

Chaque concurrent des Divisions 1, 2, 3 et 4 gardera le même numéro pour toute l'année.

L'organisateur pourra fournir les numéros au prix de **3 €** pour 2 jeux de numéros.

Pour la Divisions « Histo-Démo » l'organisateur fournira les numéros nécessaires, au prix de 3€

5.4. Le nombre de véhicules admis est fixé à 120

Le nombre de véhicules admis est fixé à 100 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3 et 4 et à 20 en ce qui concerne le Division Histo-Démo.

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera appliquée.

Il sera admis que, si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une des catégories (D. 1,2,3 et 4, d'une part et « Histo-Démo » d'autre part) n'est pas atteint, le nombre des participants accepté dans l'autre, pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé repris dans le Règlement Particulier approuvé par la Fédération.

Article 6 : Vérifications administratives

6.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le 18 septembre 2016 au secrétariat, place communale de Ragnies, selon ce timing :

- Division 1 + doublons : de 7h15 à 8h00
- Division 2 : de 8h00 à 8h30
- Division 3 : de 8h30 à 9h
- Division 4 : de 9h à 9h30
- Division « Histo-Démo » : de 9h30 à 10h

6.2. Documents à présenter :

Licence - Permis de conduire (obligatoire) - Carte d'identité - Fiche des Vérifications techniques.

- 6.3.** L'épreuve est ouverte aux licenciés communautaires (ASAF ou VAS).
La licence annuelle ASAF (ou VAS) ne peut être obtenue qu'auprès d'une écurie ou d'un club reconnu. L'organisation ne délivrera aucune licence annuelle, sur place.
Les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve délivreront, toutefois, des licences journalières des types « 1J-B » et « 1J-A4 », dans le respect des procédures reprises au Ch. I - RSG, art. 2.
De plus, des "Titres de Participation" (**TP**) pourront être délivrés par les Commissaires Sportifs aux licenciés du RACB Sport, puisque l'épreuve n'est pas OPEN, si la licence nationale détenue et présentée est, au moins, équivalente à la licence ASAF requise.
- 6.4.** Les Vérifications Administratives des concurrents et le contrôle des licences, **antérieures aux Vérifications Administratives dont question à l'Art. 6.1**, auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 17 septembre au secrétariat, place communale de Ragnies se 17 à 19h.

Article 7 : Vérifications Techniques

- 7.1.** Les Vérifications Techniques auront lieu le 18 septembre, dans le Parc des Coureurs, situé rue Lieutenant général Conreur à Ragnies.
Elles seront effectuées par les Commissaires Techniques désignés à l'épreuve. Ces Commissaires sont habilités à proposer au Directeur de Course et aux Commissaires Sportifs, le refus ou l'acceptation des voitures présentées.
L'organisateur prévoira **deux files** : une file pour les véhicules possédant le passeport technique et une autre pour les autres véhicules
(N.B. : Ni le carnet jaune, ni le passeport Technique, ni la carte des Vérifications Techniques, ne sont requis pour les concurrents de la Divisions « Histo-Démo ».
Les Commissaires Techniques conserveront **la licence** et le passeport technique (ou le carnet jaune) jusqu'à la fin de l'épreuve.
Une somme de **25 €**, pour frais administratifs, sera réclamée aux concurrents ayant omis de récupérer ces documents. Somme à virer sur le compte **BE62 0010 9159 5661 (BIC : GEBABEBB)** de l'ASAF.
- 7.2.** Tous les véhicules engagés devront se présenter aux Vérifications Techniques le 18 Septembre
selon le timing suivant :
- Division 1+ doublons : de 7h30 à 8h15
 - Division 2 : de 8h15 à 8h45
 - Division 3 : de 8h45 à 9h15
 - Division 4 : de 9h15 à 9h45
 - Division « Histo-Démo » : de 9h45 à 10h15.
- 7.3.** Les conducteurs ou leurs représentants dûment mandatés devront rester à proximité de leur véhicule jusqu'après les Vérifications Techniques de celui-ci.
- 7.4.** Les Vérifications Techniques des véhicules, **antérieures aux Vérifications Techniques dont question à l'Art. 7.1**, auront lieu la veille de l'épreuve, c'est-à-dire le 17 septembre, place communale de Ragnies, à 6532 Ragnies de 17 à 19 h.

Article 8 : Chronométrage (sauf, Division Histo-Démo)

Il se fera au 1/100^e de seconde obligatoirement à l'aide de cellules et il sera doublé d'un contrôle manuel **simultané et permanent** (deux chronos par poste).

- 8.1.** Chronométrage avec imprimante : oui.
8.2. Liaison entre départ et arrivée : tablette connectée à internet.

Article 9 : Essais

- 9.1.** Une séance d'entraînements **pour toutes les Divisions** (2 montées obligatoires) aura lieu le 18 septembre, de 8h30 à 12h.
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)
- 9.2.** L'entraînement en dehors du timing prévu est formellement interdit et entraînerait des sanctions allant jusqu'à la mise hors - course, les droits d'engagement étant confisqués.

Article 10 : Course

- 10.1.** La course se déroulera en TROIS montées officielles .

- 10.2. NOUVEAU** : Le classement sera établi :

- En additionnant les deux meilleurs temps si 3 montées officielles ont été organisées.
--

En cas d'égalité :

- Le meilleur temps des 2 montées comptabilisées sera pris en considération.
- Si l'égalité existe encore, le départage se fera en accordant la préséance à celui qui aura réalisé le meilleur temps dans la 1^{ère} montée officielle, ensuite dans la 2^{ème} et enfin dans la 3^{ème}.

N.B. : Il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé.

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Idem pour 2 montées officielles.

10.3. Les départs seront donnés à partir de 13 h. le 20 septembre et selon l'ordre des numéros de la liste officielle.

Article 11 : Divers

11.1. Dans toutes les Divisions, le pilote devra être seul à bord sous peine de mise hors course (pas de passager en Histo-Démo).

11.2. Le même véhicule pourra être piloté par deux pilotes, au maximum (sauf dans la division Histo-Démo où les « doublons » ne sont pas acceptés). Lorsque c'est le cas, le pilote ayant le plus petit numéro partira le premier.

11.3. L'affichage des résultats se fera dans la salle communale, place communale de Ragnies.

11.4. La liste des véhicules qualifiés, reprenant les participants de toutes les Divisions, sera affichée à 12h30, dans la salle communale, place communale de Ragnies.

11.5. La publicité proposée par l'Organisateur est obligatoire (sauf dans la divisions Histo-Démo). En cas de refus, voir RTG ASAF, Art. 5.

11.6. Le Parc des Coureurs est situé rue Lieutenant Général Conreur à Ragnies
Les véhicules des concurrents resteront dans ce Parc jusqu'à 30 minutes après la rentrée du dernier véhicule. L'organisateur affichera cette heure de rentrée.

11.7. Il est interdit de chauffer les pneus, mécaniquement ou par contact/environnement thermique (couverture chauffante, four).

11.8. Une bâche de sol est obligatoire dans les parcs (Cf. Art. 3.4 du Règlement particulier des Courses de Côte et sprints).

Article 12 : Classements

12.1. Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.2. Classement GENERAL pour la Division 4.

12.3. Classement par DIVISIONS.

12.4. Classement par CLASSES.

12.5. Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.

12.6. Classement INTER-ECURIES de la Division 4.

Article 13 : Coupes et trophées

13.1. Coupes et Trophées

- 3 premiers du GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 3 premiers du GENERAL de la Division 4.
- 3 premiers de chaque CLASSE.
- Inter-Ecuries des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- Inter-Ecuries de la Division 4.
- 1^{ère} Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 1^{ère} Dame de la Division 4.
- 1^{er} pilote HMC
- 1^{er} pilote de l'entité de Thuin
- prix du spectacle par l'école fondamentale de Ragnies.

13.2. La proclamation des résultats aura lieu vers 20h, dans la salle communale de Ragnies(Place communale de Ragnies.

Les pilotes classés qui ne s'y présenteraient pas, perdraient le bénéfice de leur récompense.

Article 14 : Dispositions particulières .

14.1. Pendant la course comme pendant les entraînements, il est strictement interdit aux conducteurs d'emprunter le parcours en sens inverse ou de stationner sur la piste.

14.2. En cas de panne, le conducteur devra immédiatement veiller à ce que son véhicule soit rangé sur l'accotement de façon à ce qu'il ne puisse constituer une gêne ou un danger pour les autres pilotes.

14.3. Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général **de l'ASAF auquel les participants sont tenus de se conformer.**

- 14.4.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui lui **paraîtraient nécessaires.**
- 14.5.** Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.
- 14.6.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve susdite et s'engage à en observer toutes les prescriptions de la façon la plus stricte, ainsi que celles stipulées dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.
- 14.7.** Par le fait de son engagement, tout concurrent et/ou conducteur exonère les organisateurs et leurs représentants, préposés et chacun d'eux en particulier, de toute responsabilité à propos des actions, frais, dépenses, revendications et réclamations relatives aux blessures mortelles ou autres, pertes ou dommages à sa personne, à ses biens, quelle que soit la cause provenant ou résultant de son engagement ou de sa participation à l'épreuve, qu'ils soient ou non conséquences directes ou indirectes d'une négligence ou d'une faute des dits organisateurs, de leurs préposés ou de leurs représentants.
- 14.8.** Publicité : voir Règlement Technique Général ASAF, Art. 5.
- 14.9.** En vue de couvrir sa propre responsabilité civile envers les tiers ainsi que celle des concurrents, des conducteurs, de la CSAP, de l'ASAF et des différents services d'organisation, l'organisateur a souscrit une police d'assurances qui ne peut sortir ses effets qu'à l'intérieur du Parc des coureurs (officiel et attente), sur le parcours de l'épreuve et ses abords, sur les itinéraires de sortie ou de rentrée des parc des coureurs vers l'endroit de l'épreuve, tant pendant l'épreuve elle-même que pendant les entraînements. Le montant de la prime est inclus dans les frais de participation.

Le règlement a été approuvé par :

- Steve Jauquet (Lic. ASAF n°301) pour la CSAP Hainaut , en date du 3 Aout 2016
- Herman Nyssen (Lic. ASAF n° 003) pour l'ASAF, en date du 10 Aout 2016

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

- Eddy Limbourg . (Lic. ASAF n° 311), en date du 13 Juillet 2016

HAINAUT MOTOR CLUB

SPRINT DU HAINAUT 2016

18 SEPTEMBRE

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 15 Septembre 2016. (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à DE RIECK JEREMIE 51 rue Plagne 6500 Solre- St - Gery

* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu *	Paiement reçu*	DIVISION *	CLASSE*	NUMERO ATTRIBUE*
Le/...../.....	Le/...../.....			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°Tél/ GSM : E-mail :

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASA et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCE

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
Division 1	Classe 1 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 2 Min. B (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 3 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 4 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 2	Classe 5 Min. B (0 à 1400 cc)		Classe 6 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)			Classe 7 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 8 Min. A4 (+ de 2000 cc)				
Division 3	Classe 9 Min. A4 (0 à 1150 cc)	Classe 10 Min. A4 (+ de 1150 à 1400 cc)		Classe 11 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)		Classe 12 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 13 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division 4	Classe 14 Min. A3 Kart-cross (0 à 650 cc)		Classe 15 Min. A3 (0 à 1600 cc)			Classe 16 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)		Classe 17 Min. A3 (+ de 2000 cc)				
Division Histo Démo	(Voir art. 4.6 du RP CC/Sprint) Jusqu'au 31/12/90		Licence minimale : L ou 1L-L			Parcours non chronométré		Pas de doublons				

VEHICULE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Division	Classe	Année de fabrication
.....CC

Passeport technique ASAF n°

ECURIE :

***A compléter si plusieurs pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1° Pilote	*Nom du 2° Pilote
(x) <input type="checkbox"/>

(x) Cocher dans la case. Merci. Voir article 11.2 du présent règlement particulier.

Date :

Signature du pilote, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Numéro attribué à la voiture :

- JOINDRE LA FICHE DES VERIFICATIONS **ADEQUATE**, COMPLETEE, AVEC VOTRE INSCRIPTION

**SPRINT DU HAINAUT
18 SEPTEMBRE 2016**

n°:.....

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Nom :					Si pseudonyme : / « »					Prénom :			Signature :	
Province :		ASAF					VAS					N° Licence		Type
<input checked="" type="checkbox"/>		BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers :			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête					
Casque / HANS		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Sièges					
Publicités sur vitres		<u>Commissaire Technique</u>			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Nom/Cachet :			
Ornement extérieur		Licence n°:			
Echappement		Signature du			
Protections des tuyauteries		SECRETARIAT ADMINISTRATIF :			
Poids					

EPREUVE : <i>SPRINT DU HAINAUT 2016</i>		N° :
Date : 18 SEPTEMBRE 2016		
VERIFICATIONS (HISTO DEMO)		
Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.		
PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)		
Nom :		Signature :
Si pseudonyme : « »		Prénom :
LICENCE	ASAF	VAS
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
		NUMERO
		TYPE

Je, soussigné,atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

VEHICULE			
Début de la production :		Fin de la production :	
Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	HISTO DEMO
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR			
Documents de bord		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Eclairage		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur		Commissaire Technique	
Casque		Licence N° :	
Pneumatiques		Nom/Cachet :	
Divers :			
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	

: